



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

convention fiscale avec le Liechtenstein

Question écrite n° 81653

Texte de la question

Mme Claudine Schmid interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur les contacts pris avec les autorités liechtensteinoises dans la perspective de la signature d'une convention de non-double imposition. Elle souhaite connaître le calendrier d'ouverture des discussions.

Texte de la réponse

La France et le Liechtenstein sont liés par un accord d'échange de renseignements à des fins fiscales signé le 22 septembre 2009 et entré en vigueur le 19 août 2010. Par ailleurs le Liechtenstein, tout comme la France, a signé à Berlin le 29 octobre 2014 l'accord multilatéral visant à mettre en œuvre le nouveau standard de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière d'échange automatique de renseignements à compter de 2017. Ce dernier, adopté par l'OCDE en juillet 2014 et endossé par les leaders du G20 à Brisbane les 15 et 16 novembre de la même année, prévoit que les administrations fiscales des pays signataires collectent auprès des institutions financières un large éventail d'informations concernant les comptes de leurs clients et les transmettent automatiquement aux autorités fiscales de leur État de résidence. La mise en œuvre de ces instruments est de nature à permettre la coopération entre les deux États en matière d'échange d'informations à des fins fiscales. En revanche, au regard des législations fiscales de la France et du Liechtenstein et des caractéristiques des relations économiques, il apparaît que la négociation d'une convention de non-double imposition ne présente pas de nécessité à ce jour.

Données clés

Auteur : [Mme Claudine Schmid](#)

Circonscription : Français établis hors de France (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81653

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4456

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8478